

Note de la DGAL sur la biovigilance

Par

Publié le 22/05/2007

Cette note s'applique plus particulièrement à la « surveillance en 2007 des éventuel effets non intentionnels du fait de la culture de maïs génétiquement modifié ».

A télécharger : <http://www.infogm.org/IMG/docVJ/DGA...>

Adresse de cet article : <https://infogm.org/note-de-la-dgal-sur-la-biovigilance/>